



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
Luxembourg, le 15 septembre 2015

«Il reste beaucoup à faire pour régler les problèmes liés aux marchés publics», selon l'auditeur externe de l'UE

Dans un nouveau rapport, la Cour des comptes européenne souligne que la passation de marchés par les autorités publiques dans l'UE pose toujours des problèmes considérables. Bien que la Commission européenne et les États membres aient commencé à s'attaquer à cette problématique, il reste encore beaucoup à faire, selon la Cour des comptes. Si la situation ne s'est pas améliorée d'ici la fin de l'année prochaine, la Cour recommande de suspendre les paiements 2014-2020 aux États membres concernés.

Entre 2007 et 2013, 349 milliards d'euros ont été affectés aux dépenses relevant de la politique de cohésion, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds social européen. Une partie importante de ce montant est dépensée par voie de marchés publics. La Cour a détecté des erreurs dans environ 40 % des projets contrôlés dans le cadre de ses travaux sur le thème des marchés publics pour ses rapports annuels relatifs aux exercices 2009 à 2013. Des erreurs graves se sont traduites par un manque de concurrence loyale et par l'attribution de marchés à des soumissionnaires qui n'étaient pas les mieux placés. Les auditeurs de la Cour ont évalué si la Commission et les États membres prenaient des mesures efficaces pour répondre à ces problèmes.

Ils se sont rendus en République tchèque, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, des pays dans lesquels la Cour avait détecté un nombre important d'erreurs liées aux marchés publics au cours de la période 2009 à 2013. Ils ont constaté que la Commission et les États membres ont commencé à s'attaquer au problème, mais qu'il reste encore beaucoup à faire à la fois sur le plan de l'analyse de la question et en ce qui concerne l'adoption de mesures efficaces. Par exemple, l'analyse des erreurs n'est guère systématique, et tant la Commission que les États membres manquent de données suffisamment détaillées, solides et cohérentes sur la nature et l'ampleur des erreurs.

«La Commission et les États membres doivent intensifier leurs efforts pour répondre au problème du nombre élevé d'erreurs liées aux marchés publics qui affectent chaque année les dépenses de l'UE», a déclaré Phil Wynn Owen, le Membre de la Cour des comptes responsable du rapport.
La Cour des comptes préconise la création d'un groupe de haut niveau appelé à assumer un rôle

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 621 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) eca.europa.eu

moteur dans la prise en charge du problème des erreurs affectant les marchés publics et à encourager les efforts de simplification dans ce domaine. En outre, la Commission devrait publier son plan d'action et rendre compte annuellement des progrès réalisés. La Cour recommande également que la Commission et les États membres analysent, de manière exhaustive, la fréquence, la gravité et les causes des erreurs liées aux marchés publics dans le domaine de la politique de cohésion.

Les auditeurs de la Cour ont relevé des bonnes pratiques, dans le cadre desquelles des États membres ont commencé à collecter de manière systématique des informations sur les erreurs liées aux marchés publics. Par ailleurs, en 2013, la Commission a institué un groupe de travail technique pour s'attaquer au problème et a élaboré un plan d'action. La majorité des actions de ce plan n'ont toutefois pas encore été intégralement mises en œuvre.

La Cour a pris acte que, début 2015, la Commission avait estimé qu'un certain nombre d'États membre ne remplissaient pas encore les critères fixés pour l'utilisation des financements relevant des Fonds structurels et d'investissement européens dans le domaine des marchés publics pour la période de dépenses 2014-2020. Ces critères sont considérés comme des conditions préalables à un usage efficace et efficient du soutien de l'UE. La Cour recommande à la Commission de suspendre les paiements 2014-2020 aux États membres qui ne respecteraient pas, au 31 décembre 2016, les conditions stipulées, et ce, aussi longtemps qu'ils n'auront pas corrigé les insuffisances relevées.

Remarques à l'intention des journalistes

L'audit a porté sur les mesures prises par la Commission et les États membres entre 2009 et 2014 pour faire face au problème du non-respect des règles applicables en matière de marchés publics. Les auditeurs de la Cour se sont rendus dans quatre États membres (République tchèque, Espagne, Italie et Royaume-Uni), dans lesquels la Cour avait détecté un nombre important d'erreurs liées aux marchés publics dans le cadre de ses travaux d'audit à l'appui de la déclaration d'assurance pour les exercices 2009 à 2013. Ils ont réalisé une enquête auprès de 115 autorités d'audit de 27 États membres (la Croatie étant exclue) chargées des programmes opérationnels financés par le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen. Ils ont également adressé un questionnaire succinct aux 28 institutions de contrôle nationales de l'UE.